



PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DE COMMUNAUTÉ SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

Convoqué le 23 avril 2026, le Bureau de Communauté d'Alès Agglomération s'est réuni en Salle des Assemblées de l'ATOME à Alès le mercredi 29 avril 2026 à 17 h 30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS (61) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Sylvain ANDRE, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Aimé CAVAILLE, Gael MANCUSO, Jean-Luc GIBELIN, Éric PLANTIER, Philippe ALLIE, Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Valery BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Philippe TALAGRAND, Michel VIGNE, Marc DUMAS, Christophe BONNEFOY, Olivier AVOUAC, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Stéphane ALLIGNOL, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Jean-Marie MALAVAL, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Thierry JONQUET, Georges DAUTUN, Laurence BULTEZ-CADET, Jean-Noël PUDDU, Sébastien MAGNY, Georges RIBOT, Louise SALATHÉ, Georges MATICHARD

POUVOIRS (11) : Aurélie GENOLHER pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Jean-Claude ROUILLON pouvoir à Marie-Christine PEYRIC, Julie LOPEZ DUBREUIL pouvoir à Sylvain ANDRE, Denis KUCHARCZAK pouvoir à Marc JEKAL, Jean-Jacques VIDAL pouvoir à David GUIRAUD, Marielle VIGNE pouvoir à Thierry BAZALGETTE, Guy CHERON pouvoir à René MEURTIN, Fabien FIARD pouvoir à Rémy BOUET, Marc SASSO pouvoir à Jean-Marie MALAVAL, Laurent CHAPPELLIER pouvoir à Valérie MEUNIER, Bruno BIONDINI pouvoir à Michel VIGNE

ABSENTS EXCUSÉS (04) : Bonifacio IGLESIAS, Gérard BANQUET, Henri CROS, Patrick JULLIAN

Madame Meryl FRIZON-DEBIERRE, 4^{ème} Vice-présidente représentant la commune d'Alès, est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président signale qu'il n'y a pas de nouveau dossier que ceux traités en bureau préparatoire la semaine d'avant. Il rappelle, pour les nouveaux élus, que le bureau est une instance très administrative où l'on traite principalement les demandes de subventions, les subventions et autres décisions qui n'impactent pas les décisions budgétaires ce qui permet d'avoir des conseils un peu plus légers, donc ça a un intérêt.

DGA RESSOURCES

I. FINANCES

1. Octroi de subventions 2026

Monsieur le Président propose d'approuver l'attribution de subventions.

Monsieur le Président rappelle que l'Agglomération n'est pas une collectivité qui subventionne et que c'est dans le cadre de ses compétences propres, mais ça ne vient pas en plus des communes, malheureusement on peut le regretter, mais vu la situation financière, ce n'est pas dans ce mandat qu'il y aura plus de latitude.

Secteur Économique :

Associations bénéficiaires	Montants accordés en 2026
Alès Myriapolis	420 000 €
Initiative Gard	54 988 €
Mine De Talent	4 250 €
LEADER Alès	8 500 €
Leader en Cévennes au Fil de l'Eau	6 343 €
ASA Alès	30 000 €
Léo Lagrange	8 500 €
Passion Partage	7 600 €
Total	540 181 €

Secteur Ruralité :

Associations bénéficiaires et Actions	Montants accordés en 2026
Lycée Pasteur La Grand Combe 2 nd Forum du recrutement de jeunes bénévoles à l'aide alimentaire	5 000 €
CIVAM 30 De Ferme en ferme	2 000 €
Chambre d'Agriculture du Gard Suivi des piézomètres du Verger conservatoire - Diagnostics pastoraux communaux	10 000 €
IGP Vins Cévennes (convention 2025- 2027) – Transmission Viticulteurs, marketing territorial	10 000 €
Groupement des Forestiers Privés du Gard Diagnostics forestiers et réalisation de documents de gestion	5 000 €
ADEAARG Appui aux entreprises agricoles	5 000 €
Objectif Laine Projet Recyc'Laines et Journée de la Laine	3 500 €
Solidarité Paysans 30 (Conv 2025-2027) Ateliers numériques, groupes de paroles, soutien au redressement des entreprises	6 000 €
MNE RENE 30 Programme éducatif local alimentation "enfants"- Semaine du Goût	42 000 €
Association des Maires Ruraux	10 000 €
Association Ancr'âges Forêt comestible de démonstration	1 000 €

Associations bénéficiaires et Actions	Montants accordés en 2026
Bergers des Cévennes Évènement Année du pastoralisme promotion pastorale à Concoules – lutte incendie	800 €
Total	100 300 €

Secteur Habitat Logement

Associations bénéficiaires et Actions	Montants accordés en 2026
Service d'Entraide Identification des situations de mal logement, orientation des publics	4 000 €

Secteur Petite Enfance :

Associations bénéficiaires	Montants accordés en 2026
Les Blacous – Saint Privat des Vieux	
Crèche collective	161 156,25 €
Crèche familiale	13 507,06 €
<i>Sous total Les Blacous</i>	174 663,31 €
Les Marmousets – Saint Christol les Alès	
Crèche collective	33 671,75 €
Crèche familiale	6 981,19 €
<i>Sous total Les Marmousets</i>	40 652,94 €
Sésames avec Mosaïque multi accueil – Alès	2 527,20 €
Le Jardin des Capucines (Fondation Rollin) micro-crèche – Anduze	20 724,38 €
L'île aux enfants – multi accueil – Anduze	12 810,94 €
Cardamômes – micro crèche – Méjannes les Alès	6 724,38 €
Total	258 103,15 €

Secteur Enfance Jeunesse – ALSH :

Associations bénéficiaires	Montants accordés en 2026
AEP Le Bois de Bertrand – secteur de Génolhac	6 498,60 €
ALSH Les Blacous – Saint Privat des Vieux	17 020,46 €
ALSH La Cour des Miracles – Salindres	52 343,76 €
ALSH L'Oustal – Saint Jean du Gard	22 215,61 €

Associations bénéficiaires	Montants accordés en 2026
Centre Social Le Kiosque – Saint Martin de Valgalgues	14 229 €
Centre Social Le Kiosque (séjours)	1 800 €
Centre Socioculturel Lucie Aubrac – Cendras	8 176,86 €
Association Loisirs et Vacances des Jeunes – Les salles du Gardon	90 000,00 €
Centre social RAIA Rencontres et Amitiés - Alès	4 000 €
Office Municipal des Sports – Alès	2 550 €
Association Relais Loisirs Handicap 30	820 €
Total	219 654,29 €

Secteur Tourisme

Association bénéficiaire	Montants accordés en 2026
Festival de l'itinérance, de la Randonnée et des Activités de pleine nature - FIRA	2 400 €
Les Amis du Musée du Mineur	2 000 €
Association Site remarquable du goût Figues de Vézénobres	5 000 €
Planète Terre (Festival de la Céramique d'Anduze)	3 200 €
Association Régordane	1 500 €
Association des amis du Préhistorama de Rousson	1 500 €
Arc Avène	2 000 €
Association Boulegan à l'Ostal	3 000 €
Total	20 600 €

Secteur Temps libre

Associations bénéficiaires	Montants accordés en 2026
École de musique Saint Privadenne	68 450 €
Enseignement musical de Bagard	10 268 €
Centre Médico-Sportif	20 000 €
Union Cycliste Bességeoise	30 000 €
AC2A / Foulées Alès Agglomération	13 000 €
Essor Cycliste Anduzien	10 000 €
Association Ma Vie	40 000 €
Olympique d'Alès en Cévennes	25 000 €
Académie Akarena	500 €

Associations bénéficiaires	Montants accordés en 2026
Académie Cévenole	6 000 €
Alès Agglo Arts et Histoire	35 000 €
All Style	7 000 €
Amis de l'Orgue	500 €
APE Conservatoire	6 000 €
Ariane Diotime	1 000 €
Bangarang	1 000 €
Fil Rouge	500 €
Gardechistan Libre	1 000 €
Gestion Cratère Théâtre	1 080 000 €
Harmonie des Mineurs du Martinet	500 €
Itinérances	25 000 €
Jazzoparc	10 000 €
La Dame d'Angleterre	4 000 €
La Verrerie d'Alès	80 000 €
Le Salto	17 000 €
Les Amis de Maison Rouge	3 000 €
Les Lendemain	15 000 €
Les Noues	1 000 €
Lol et Lalala	5 000 €
Maison des Métiers Anciens	500 €
Renc'Arts en Cévennes	1 000 €
Son et Lumière en Cévennes	2 000 €
Total	1 519 218 €

Secteur Ressources Humaines

Associations bénéficiaires	Montants accordés en 2026
Comité des œuvres sociales	459 024 €

Votants : 68

Pour : 68 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

(Christophe RIVENQ, Liliane ALLEMAND et Thierry BAZALGETTE qui a le pouvoir de Marielle Vigne ne prennent pas part au vote)

II. STRATÉGIE FINANCIÈRE

2. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes

Le montant des fonds de concours versés aux communes est établi par délibération du Conseil Communautaire.

Les critères de répartition sont fixés par le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

✓ LA VERNAREDE

Démolition et reconstruction wc public :

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 31 387 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022, C2022_05_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022, C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023, C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 et C2025_02_16 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2025 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 15 693 €.

✓ → ST MARTIN DE VALGALGUES

Désimperméabilisation cours écoles et renaturation des sites :

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 1 270 000 €.

Le montant des subventions s'élève à 697 944,04 €.

Conformément aux délibérations C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 et C2025_02_16 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2025 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 60 000 €.

✓ → THOIRAS-CORBES

Réaménagement ancienne mairie de Corbès :

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 52 215,20 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2022_05_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 et C2025_02_16 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2025 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 20 500 €.

Monsieur le Président propose d'approuver ces fonds de concours.

Votants : 72

Pour : 72 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

3. Modification partielle de la délibération B2024_04_01 du Bureau de Communauté du 16 octobre 2024 concernant la commune de Vabres

Un fonds de concours d'un montant de 3 012 € avait été octroyé à la commune de Vabres pour le projet de « sécurisation du chemin de Sauveplane ».

À la demande de la commune qui a obtenu des subventions d'un montant supérieur à celui attendu le montant du fonds de concours, il est proposé de le réintégrer dans les fonds de concours d'investissement 2021-2026.

Un fonds de concours d'un montant de 7 335 € a été octroyé à la commune de Vabres pour le projet « chauffage et climatisation salle polyvalente ».

Monsieur le Président propose à la demande de la commune et suite à l'augmentation du coût du projet, d'augmenter le montant du fonds de concours à 7 567€.

Votants : 72
Pour : 72 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

III. DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

4. Convention cadre triennale 2026-2028 et convention annuelle 2026 avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne (AUDRNA)

L'Agence d'Urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne (A'U) est un outil d'ingénierie mutualisé, qui a pour vocation d'assister les collectivités locales et l'État dans leurs réflexions en matière d'aménagement et d'urbanisme.

L'Agence d'Urbanisme est une association loi 1901 qui associe : l'État, la Région Occitanie, Alès Agglomération, Nîmes Métropole, le Pays de l'or, Beaucaire Terre d'Argence, Pays de de Lunel, Piémont Cévenol, Rhône Vistre Vidourle, Terre de Camargue, Syndicat Mixte du SCoT Sud Gard, PÉTR Causses et Cévennes, Syndicat Mixte Uzège Pont du Gard, Ville de Nîmes, Ville d'Alès, d'autres communes du territoire, EPF Occitanie, et Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard.

La convention cadre triennale précédente s'achevant en 2025, il est proposé une nouvelle convention cadre triennale sur la période 2026 - 2028.

En 2025, le montant de la participation annuelle était de 292 412 €. Pour la 1^{ère} année de cette convention, **Monsieur le Président** propose pour l'année 2026 un montant de 181 847 € pour venir en appui des projets de l'Agglomération.

Votants : 72
Pour : 72 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

IV. HABITAT ET LOGEMENT

5. Convention avec l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement du Gard (ADIL30) pour l'année 2026

L'ADIL du Gard accompagne Alès Agglomération depuis 2018 dans le cadre d'une convention de partenariat et de financement comportant deux actions principales : le conseil aux particuliers et aux collectivités d'une part, l'Observatoire Local des Loyers d'autre part.

La mission d'information contribue à l'activité de l'Espace Conseil France Rénov', qui fait l'objet d'un conventionnement avec l'ANAH : le Pacte Territorial 2025-2027. La convention de partenariat avec l'ADIL permet donc de formaliser les modalités de ce partenariat prévu dans le Pacte Territorial.

1 - Contenu de la mission de conseil aux particuliers et aux collectivités

Les ADIL sont des associations de type loi 1901, sans but lucratif, fondées à l'initiative d'un département et de l'État. Leur mission première est d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations en matière de logement. Leur statut et leur mission, qui exclut tout acte administratif, contentieux ou commercial, est gage d'indépendance et d'objectivité.

Dans ce cadre, une permanence physique est assurée 2 jours par semaine à Alès, ainsi qu'une permanence téléphonique toute la semaine, pour l'ensemble du territoire. En 2025, 1029 personnes résidant dans le territoire de l'agglomération ont consulté l'ADIL, dont 480 en permanence physique et autant par téléphone. Les demandes concernent majoritairement les rapports locatifs, le mal logement, les troubles de voisinage ou encore les impayés de loyer.

La mission de l'ADIL inclut le conseil aux collectivités de l'agglomération dans les démarches spécifiques liées à l'habitat. L'ADIL est également associée au suivi du PLH.

Enfin l'ADIL effectue une veille sur l'actualité juridique de l'habitat et apporte son analyse sur les textes en prenant en compte les problématiques territoriales.

2 – L'observatoire local des loyers d'Alès Agglomération

Cet observatoire créé en 2009, est entré depuis 2022 dans le réseau national des Observatoires Locaux des Loyers. L'observatoire recueille, traite et analyse des données sur le marché locatif privé, en utilisant une méthodologie stricte et encadrée. Ces informations sont essentielles dans l'élaboration des politiques de l'habitat.

Monsieur le Président précise que cette dépense est obligatoire puisque l'on a la compétence logement, elle fait partie des dépenses contraintes.

Monsieur le Président propose d'approuver cette convention, et le versement d'une subvention de 62 000€.

Votants : 72

Pour : 72 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

6. Convention avec l'association MNE-RENE 30 pour la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' d'Alès Agglomération

Le programme Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) a pris fin au 31 décembre 2024. Depuis le 1^{er} janvier 2025, un nouveau dispositif d'intervention programmé est mis en œuvre sur le territoire : le Pacte Territorial France Rénov'.

Ce Pacte Territorial France Rénov', approuvé par le Conseil de Communauté le 18 décembre 2024, organise l'intervention sur le territoire d'Alès Agglomération pour la période 2025-2027 en matière d'information, conseil, orientation et accompagnement des ménages dans leurs projets de travaux d'amélioration de leurs logements.

La MNE RENE 30, labélisée CPIE du Gard, a vocation à intervenir quotidiennement sur l'information, le conseil personnalisé, et l'orientation des ménages en matière de rénovation énergétique. Elle intervient aussi sur l'animation du réseau des professionnels du bâtiment et de la rénovation.

Pour la mise en œuvre opérationnelle, Alès Agglomération et le CPIE ont contractualisé une convention pluriannuelle d'objectifs sur la période 2025-2027 (durée du Pacte Territorial), déclinée ensuite en conventions annuelles de moyens financiers.

Pour l'année 2026, il est proposé d'accorder à la MNE RENE 30 une subvention de 112 445 € dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte Territorial. Cette dépense fait l'objet d'un cofinancement par l'ANAH à hauteur de 50 %.

Monsieur le Président propose d'approuver cette convention.

Votants : 72
Pour : 72 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0v

7. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ALES) – Liste n°20 des bénéficiaires

Dans le cadre de l'OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs d'Alès, Alès Agglomération verse des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté, du 18 février 2021, a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du Centre-ancien et des faubourgs d'Alès, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Cette délibération a été complétée en 2022 pour l'opération de ravalement obligatoire notamment de la Place de la Libération à Alès.

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°20				
N° P	Nom Propriétaire	Montant des travaux subventionnés TTC	Montant subvention en €	Financement
69	SARL AMBULANCES BUISSON M. TERRANA-FRICHE Fabrice	13 897 €	2 000 €	DEVANTURE OPAH RU
70	Copropriété du 4 Rue Dhombres Firmas Représentée par IMPACT IMMOBILIER	4 741 €	1 293 €	FACADE OPAH RU
71	Copropriété du 4 Rue Dhombres Firmas Représentée par IMPACT IMMOBILIER	4 741 €	1 293 €	FACADE OPAH RU
72	M. JACQUOT Benjamin	217 744 €	18 000 €	P. BAILLEURS OPAH RU
73	MICHAUD Bernadette	6 445 €	1 758 €	DEVANTURE OPAH RU
74	MAISON DE BARGAS M. DE BARGAS Simon	28 392 €	2 000 €	DEVANTURE OPAH RU
75	BOMO Patrick	15 762 €	4 294 €	FACADE OPAH RU
76	BOMO Patrick	15 762 €	4 294 €	FACADE OPAH RU
Total		307 484 €	34 932 €	

Monsieur Ghislain CHASSARY, 9^{ème} Vice-Président et maire de la Commune de Rousson, demande pourquoi certaines lignes reviennent deux fois si c'est une erreur dans le tableau ?

Madame Lydia PICQ, Directrice Générale Adjointe au Développement du Territoire, précise que cela est dû au fait qu'il y a plusieurs façades qui sont prises en compte.

Monsieur le Président propose d'approuver la liste des subventions pour un montant total de 34 932 € (6 bénéficiaires pour 8 dossiers).

Votants : 72
Pour : 72 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

8. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ANDUZE) – Liste n°15 des bénéficiaires

Dans le cadre de l'OPAH-RU Commune d'Anduze, Alès Agglomération verse des subventions aux propriétaires pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté, du 15 Avril 2021, a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain de la Commune d'Anduze, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°15				
N° P	Nom Propriétaire	Montant des travaux subventionnés TTC	Montant subvention en €	Financement
40	SCI SMV M. DESIMEUR Mathieu	35 891 €	3 100 €	FAÇADE OPAH RU ANDUZE
41	SCI SMV M. DESIMEUR Mathieu	35 891 €	3 100 €	FAÇADE OPAH RU ANDUZE
42	COMBES Philippe	19 201 €	3 100 €	FAÇADE OPAH RU ANDUZE
43	COMBES Philippe	14 570 €	3 100 €	FAÇADE OPAH RU ANDUZE
44	COMBES Philippe	18 864 €	3 100 €	FAÇADE OPAH RU ANDUZE
45	COMBES Philippe	26 720 €	3 100 €	FAÇADE OPAH RU ANDUZE
46	SCI EMILIE M. LENNOZ Pierre	38 113 €	6 600 €	FAÇADE OPAH RU ANDUZE CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE
47	BOUGY Raymonde	10 346 €	3 762 €	FAÇADE OPAH RU ANDUZE CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE
48	EYSSERIC Christine	22 354 €	3 100 €	FAÇADE OPAH RU ANDUZE
49	SENECAL Dominique	23 603 €	5 850 €	FAÇADE OPAH RU ANDUZE CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE
Total		245 553 €	37 912 €	

Monsieur le Président rappelle que seules les communes d'Anduze et d'Alès ont une OPAH RU et que les communes de la Grand'Combe et Saint Jean du Gard en auront bientôt une dans le cadre de la rénovation urbaine.

Monsieur le Président propose d'approuver la liste des subventions pour un montant total de 37 912 € (6 bénéficiaires pour 10 dossiers).

Votants : 72

Pour : 72 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

9. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires – Liste n°54 des bénéficiaires

Dans le cadre des projets d'amélioration de l'habitat ancien, la Communauté Alès Agglomération peut verser des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté, du 11 Avril 2019, a fixé les modalités d'attribution de ces subventions, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens dans les centres-villes, villages et hameaux, ainsi que la réduction de la précarité énergétique.

N° P	Nom Propriétaire	Montant des travaux subventionnés TTC	Montant subvention en €	Financement
1198	GUESSOUM Farida	61 340 €	500 €	HAB. MIEUX
1199			1 500 €	P. OCCUPANT
1200	EL KACIMI Adil	52 481 €	500 €	HAB. MIEUX
1201	BUISSON Pascal	80 238 €	500 €	HAB. MIEUX
1202	PRAT Tanguy	31 828 €	500 €	HAB. MIEUX
1203	FREQUELIN Odile	32 682 €	500 €	HAB. MIEUX
1204	BOURGAREL Michel	33 918 €	500 €	HAB. MIEUX
1205	BAUDOIN Charlene	22 035 €	500 €	HAB. MIEUX
1206	LAVAL Alain	42 490 €	500 €	HAB. MIEUX
1207	ABOUAZA Mohammed	74 552 €	500 €	HAB. MIEUX
1208	BELHADJ Djamel	53 966 €	500 €	HAB. MIEUX
1209	CHAVET Nicolas	40 321 €	500 €	HAB. MIEUX
1210	JAUSSAUD Christian	7 504 €	1 029 €	P. OCCUPANT
1211	GENOLHAC Audrey	49 047 €	500 €	HAB. MIEUX
1212			1 500 €	P. OCCUPANT
1213	JEAN Francis	64 136 €	500 €	HAB. MIEUX
1214	DUMAS Jennifer	74 349 €	500 €	HAB. MIEUX
1215	MOURGUES Jacqueline	12 214 €	1 500 €	P. OCCUPANT
1216	DALGER Clément	70 516 €	500 €	HAB. MIEUX
1217			1 500 €	P. OCCUPANT
1218	ADOUR Farid	64 564 €	500 €	HAB. MIEUX
1219	PAUL Fanny	67 158 €	500 €	HAB. MIEUX
1220	BARRAGAN Mireille	8 710 €	1 188 €	P. OCCUPANT
1221	JULIAN Louis	38 881 €	500 €	HAB. MIEUX
1222	CHAIBLAINE Sonya	81 605 €	500 €	HAB. MIEUX
1223	SCHELCHER Renée	41 614 €	500 €	HAB. MIEUX
1224	AFIR Mourad	30 120 €	500 €	HAB. MIEUX
1225	MARINO Giuseppe	27 425 €	500 €	HAB. MIEUX
1226	ZAROUANI Jilali	69 714 €	500 €	HAB. MIEUX
1227	THEVENIN Delphine	51 979 €	500 €	HAB. MIEUX
1228	BARRA Hammadi	58 995 €	500 €	HAB. MIEUX

N° P	Nom Propriétaire	Montant des travaux subventionnés TTC	Montant subvention en €	Financement
1229	DANIEL Jeannine	34 203 €	500 €	HAB. MIEUX
1230	HATROUF Rani	65 434 €	500 €	HAB. MIEUX
1231	DJAAI Samuel et Marielle	85 537 €	500 €	HAB. MIEUX
1232	DOUBLET Mireille	34 746 €	500 €	HAB. MIEUX
1233	DAMES Rabbah	68 599 €	500 €	HAB. MIEUX
1234	DA CONCEICAO Antonio	45 444 €	500 €	HAB. MIEUX
1235	ATGER Bernard	46 425 €	500 €	HAB. MIEUX
1236	PICKEU Alexis	60 209 €	500 €	HAB. MIEUX
1237	FRANZEN Pierre	63 948 €	500 €	HAB. MIEUX
1238	SANTI Marion	58 300 €	500 €	HAB. MIEUX
1239	SERBINE Raymond	56 093 €	500 €	HAB. MIEUX
1240			1 500 €	P. OCCUPANT
1241	MOITIE Annie	19 550 €	1 500 €	P. OCCUPANT
Total		1 982 870 €	29 217 €	

Monsieur le Président propose d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 29 217 € (40 bénéficiaires pour 44 dossiers).

Votants : 72

Pour : 72 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

10. Subvention au syndicat des copropriétaires « Alès la Résidence » et de primes individuelles aux copropriétaires bénéficiaires

Alès Agglomération agit depuis de nombreuses années en faveur de l'amélioration du parc de logements privés sur son territoire, notamment via des aides financières proposées aux particuliers afin de faciliter la réalisation de travaux. Ces aides ne concernaient toutefois que les projets individuels, excluant les copropriétés qui représentent pourtant plus d'un logement sur cinq du territoire.

Dans un contexte de vieillissement du parc résidentiel collectif, de fragilité croissante de certaines copropriétés, et de l'enjeu de la rénovation énergétique des logements, Alès Agglomération a fait le choix de mettre en place un dispositif d'aide ciblé pour accompagner les copropriétés anciennes dans leur démarche de préservation et d'amélioration. Ainsi la délibération C2025_04_15 du 16 octobre 2025 a validé le dispositif et son règlement, permettant d'en fixer les critères d'attribution.

En janvier 2026, la copropriété Alès la Résidence a déposé un dossier de demande de subvention complet et recevable. Cette copropriété située à Clavières, comprend 200 logements répartis en 7 bâtiments.

Pour rappel, cette aide financière d'Alès Agglomération intervient en cofinancement d'une aide de l'ANAH Ma Prime Rénov Copropriété. Ainsi Le plan de financement prévisionnel pour la copropriété s'établira comme suit :

- Alès Agglomération : 515 500 € dont 15 500 € au titre de primes individuelles d'un montant de 500 € pour 31 propriétaires modestes ou très modestes (selon la terminologie de l'ANAH) ;
- ANAH : 2 513 221 €
- Autofinancement de la copropriété : 3 850 425 €
- Coût total des travaux : 6 879 146,81 €.

Compte tenu des montants en jeu, la participation financière d'Alès Agglomération joue un rôle déterminant dans le succès de cet ambitieux projet de requalification, qui au-delà des logements, impacte tout un quartier.

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES – PRIMES INDIVIDUELLES

Nom	Montant prime ANAH	Montant prime Alès Agglo
AURAND Gérard	1 500 €	500 €
DUART Katia	1 500 €	500 €
GIRO Maxime	1 500 €	500 €
MARTINEZ Madeleine	3 000 €	500 €
ARNAUD Gilles	1 500 €	500 €
BALADIER Guy	3 000 €	500 €
CARRU Jacqueline	1 500 €	500 €
CHALEIL Josette	3 000 €	500 €
COMBET Suzanne	1 500 €	500 €
DUBOIS Bernard	1 500 €	500 €
JOLIVET Régine	3 000 €	500 €
KHEBABZA Abderazik	3 000 €	500 €
LAFONT Véronique	3 000 €	500 €
MOURGUES Gilles	3 000 €	500 €
ROUX Sylvie	3 000 €	500 €
TIMAKINA Marina	1 500 €	500 €
CHARAIX Sylvette	1 500 €	500 €
CHERIFI Brahim	1 500 €	500 €
CHIFFE Jeanne	1 500 €	500 €
CRESPI Laurence	1 500 €	500 €
HERNANDEZ Alice	3 000 €	500 €
LAVAURE Mathis	3 000 €	500 €
NEKAA Cherifa	3 000 €	500 €
PAQUIER Vincent	3 000 €	500 €
RIBARD Stéphane	3 000 €	500 €
ROJO Michel	3 000 €	500 €
BRUNETON Yvon	3 000 €	500 €
GONZALEZ Jean-Christophe	3 000 €	500 €
OLMO Monique	3 000 €	500 €
AOUZELLE Ourdia	3 000 €	500 €
SERRIERE Renée	3 000 €	500 €

Monsieur le Président propose d'approuver l'octroi d'une aide financière, d'un montant total prévisionnel de 515 000 € et la signature d'une convention qui précisera les modalités de versement, de suivi et de contrôle, ainsi que la production des pièces justificatives nécessaires au paiement.

Votants : 72
Pour : 72 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

11. Subvention au syndicat des copropriétaires « Baticoop 1 » et de primes individuelles aux copropriétaires bénéficiaires

En novembre 2025, la copropriété Baticoop 1 a déposé un dossier de demande de subvention complet et recevable conformément à la délibération susvisée. Cette copropriété située au Plan d'Alès comprend 90 logements répartis en 2 bâtiments.

Pour rappel, cette aide financière d'Alès Agglomération intervient en cofinancement d'une aide de l'ANAH Ma Prime Rénov Copropriété. Ainsi Le plan de financement prévisionnel pour la copropriété s'établira comme suit :

- Alès Agglomération : 180 685 € dont 9 500 € au titre de primes individuelles d'un montant de 500 € pour 19 propriétaires modestes ou très modestes
- ANAH : 994 227 €
- Autofinancement de la copropriété : 1 183 916 €
- Le coût total des travaux est de 2 358 828,33 €.

NOMS PRÉNOMS		STATUT	MONTANT PRIME ANAH	MONTANT PRIME ALES AGGLOMÉRATION
ALES LES JARDINS 1 - Baticoop 1 - aides individuelles - BLOC A				
MIKOLAJCZYK	Mireille	PO M	1 500,00 €	500,00 €
BENLEFKI	meriem	PO TM	3 000,00 €	500,00 €
BRASSART	SIMONE	PO TM	3 000,00 €	500,00 €
DELMAS	Edmée	PO TM	3 000,00 €	500,00 €
DURIEU	Jeanne	PO TM	3 000,00 €	500,00 €
OUAMARA	Mekhlouf	PO TM	3 000,00 €	500,00 €
RIANT	alexandra	PO TM	3 000,00 €	500,00 €
RUSTEMI	Yasin et Dastane	PO TM	3 000,00 €	500,00 €
SANCHEZ	Chantal	PO TM	3 000,00 €	500,00 €
SAVONA	Irène	PO TM	3 000,00 €	500,00 €
ALES LES JARDINS 1 - Baticoop 1 - aides individuelles - BLOC B				
DUFOUR	Simone	PO M	1 500,00 €	500,00 €
MACQ	Jonathan	PO M	1 500,00 €	500,00 €
MAYSONNAVE	Bernard	PO M	1 500,00 €	500,00 €
BAGARRY	cyril	PO TM	3 000,00 €	500,00 €
CHABANIS	Pascal et Christine	PO TM	3 000,00 €	500,00 €
NISOLE	Helene	PO TM	3 000,00 €	500,00 €
OUILLET	Renée	PO TM	3 000,00 €	500,00 €
MAYSONNAVE	Geneviève	PO TM	3 000,00 €	500,00 €
FERNANDEZ	Michel	PO TM	3 000,00 €	500,00 €

Monsieur le Président propose d'approuver l'octroi d'une aide financière, d'un montant total prévisionnel de 180 685 € et la signature d'une convention qui précisera les modalités de versement, de suivi et de contrôle, ainsi que la production des pièces justificatives nécessaires au paiement.

Votants : 72
Pour : 72 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

V. FONCIER

12. Acquisition à Mme Claire Dupont d'une bande de terrain de la parcelle cadastrée section CN n°590 au 23 rue Danton à Alès dans le cadre de l'opération NPNRU

Le projet de renouvellement urbain prévoit de nombreuses interventions pour la rénovation du Faubourg du Soleil : rénovation des espaces publics, construction d'un équipement public, construction de logements neufs en accession et de logements sociaux.

Le projet prévoit aussi l'élargissement de la rue Fernand Pelloutier de manière à sécuriser les usages des différentes mobilités en créant une continuité piétonne aujourd'hui inexistante.

Pour mettre en œuvre cet élargissement, les parcelles CN158, CN164 et CN163 ont déjà été acquises par la collectivité.

Une partie de la parcelle cadastrée Commune d'Alès au 23, rue Danton, section CN n°590 (environ 100 m² document d'arpentage en cours), appartenant à Monsieur Jackie Dupont, permettra de prolonger le nouvel alignement prévu.

La vente est consentie moyennant le prix de 70 € le m², soit environ 7 000 € et l'ensemble des frais de transfert de propriété seront à la charge de la Communauté Alès Agglomération.

Monsieur le Président propose d'approuver cette acquisition.

Votants : 72

Pour : 72 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

13. Acquisition à la Ville d'Alès de deux emprises foncières Intersections des rues Faubourg du Soleil/Fernand Pelloutier et Faubourg du Soleil/Rue de la Cavalerie dans le cadre de l'opération NPNRU

L'acquisition de nombreux immeubles et d'emprises foncières est nécessaire à la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain pour la rénovation du Faubourg du Soleil.

L'emprise constituée en majeure partie de voies de circulation et de trottoirs, située à l'angle du Faubourg du Soleil et de la rue Fernand Pelloutier, d'une part, d'une superficie d'environ 300 m² contiguë à la parcelle cadastrée section CN n°174, permettrait de construire un projet de logements en accession neuf, avec les emprises des parcelles CN174-176-177-178-179-407-409-410-546-547, dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la Ville d'Alès et ne présente pas d'intérêt à rester dans le domaine public communal.

L'emprise partiellement occupée par une terrasse de restaurant et par une zone de stationnement non formalisée, située à l'angle du Faubourg du Soleil et de la rue de la Cavalerie, d'autre part, d'une superficie d'environ 223 m² contiguë aux parcelles cadastrées section CN n°116-118-606 et 608 permettrait de retrouver l'emprise de la trame bâtie initiale du Faubourg du Soleil, dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la Ville d'Alès et ne présente pas non plus d'intérêt à rester dans le domaine public communal.

Dans le cadre de ce projet, Alès Agglomération, agissant en qualité de maître d'ouvrage de l'ensemble des aménagements prévus sur le secteur du Faubourg du Soleil, a prévu de céder les emprises des parcelles CN n°174-176-177-178-179-407-409-546 et 547 et CN n°116-118-606 et 608, après démolition du bâti existant dégradé à des opérateurs privés pour la construction de logements neufs et que les emprises acquises par la présente délibération seront intégrées aux terrains cédés.

Monsieur le Président propose d'acquérir ces emprises à l'euro symbolique afin de permettre la réalisation du projet dont la ville d'Alès est signataire. L'ensemble des frais de transfert de propriété seront à la charge d'Alès Agglomération.

Votants : 72
Pour : 72 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

VI. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14. Acquisition à Monsieur Paul Liotard d'un terrain cadastré A0388 commune de Méjannes-lès-Alès

Alès Agglomération, dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activité de Méjannes-lès-Alès, souhaite acquérir une parcelle de terrain cadastrée A0388 d'une surface de 6 930 m² située lieu-dit Campnebout à Méjannes-lès-Alès.

L'estimation des domaines du 21 janvier 2026 donne une valeur de 20 € le m².

Mr Paul LIOTARD souhaite vendre son terrain au prix de 110 000 € soit 15,87 € le m².

Monsieur le Président propose d'approuver cette acquisition. Les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Votants : 72
Pour : 72 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur le Président signale que c'est malheureusement la seule zone d'activités économique sur laquelle ils pourront travailler pendant ce mandat, c'est la seule retenue au niveau du SCoT et du PLU. Pour les autres c'est très compliqué.

15. Acquisition à M. Christian Baldo d'un terrain cadastré A0389 commune de Méjannes-lès-Alès

Alès Agglomération, dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activité de Méjannes-lès-Alès, souhaite acquérir une parcelle de terrain cadastrée A0389, d'une surface de 10 650 m² située lieu-dit Campnebout à Méjannes les Alès.

L'estimation des domaines du 21 janvier 2026 donne une valeur de 20 € le m².

Mr Christian BALDO souhaite vendre son terrain au prix de 129 000 € soit 12, 11 € le m².

Monsieur le Président propose d'approuver cette acquisition. Les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Votants : 72
Pour : 72 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

16. Cession à la SASU Mont Cavala de parcelles BA207, BA208, et BA209, de la zone d'activité du Mont Cavala sur la commune de Vézénobres

Alès Agglomération est propriétaire de la zone d'activité économique du Mont Cavala sur la commune de Vézénobres.

La SASU Mont Cavala souhaite acquérir les terrains lot 1 – 2 et E3 parcelles BA 209-208 et 207 de cette zone afin d'y construire un nouvel ensemble immobilier de plus de 10 000 m² pour poursuivre son développement.

Les 3 lots aménagés représentent une surface totale d'environ 33 082 m² (document d'arpentage en cours), cette vente comprendra une condition résolutoire d'obligation de réalisation et d'achèvement de la construction par la SASU Mont Cavala dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date de signature de l'acte authentique avec un démarrage de la dite-construction dans un délai maximum de 3 ans.

La cession desdits lots au profit de la SASU Mont Cavala ou de toute autre société s'y substituant sera signée au prix de 40 € le m² soit environ 1 323 280 €.

Monsieur le Président propose d'autoriser cette cession.

Votants : 72
Pour : 72 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

DGA CADRE DE VIE

VII. INFRASTRUCTURES

17. Remises gracieuses sur les parts assainissement collectif des factures d'eau : liste n°2026-1

Sur son périmètre d'intervention, la REAAL assure la facturation de l'eau potable et de l'assainissement collectif. À ce titre, elle est amenée à recevoir régulièrement, de la part de ses abonnés, des demandes de réduction des montants de factures, pour cause d'importantes fuites d'eau après compteur.

En première approche, ces demandes sont examinées sous l'angle du dispositif législatif dit "Warsmann". Toutefois, les critères d'éligibilité de ce dispositif ne permettent parfois pas d'écarter des factures pourtant extrêmement élevées et qui peuvent avoir des conséquences économiques ou sociales importantes.

Le règlement de service de l'eau a récemment été modifié en y intégrant les conditions d'octroi de remises gracieuses pour les factures de ce type.

Aussi, pour l'année 2026, une première liste de demandes de remises gracieuses qui entrent dans les critères d'éligibilité est soumise au Bureau Communautaire, qui a délégation pour accorder des remises gracieuses sur les parts assainissement.

Les parts eau potable sont quant à elles examinées par le Conseil d'Exploitation de la REAAL.

Nom	Commune
PRECONE Mathias	LES MAGES
BEDOS René	ST JULIEN LES ROSIERS
SABATIER Éric	RIBAUTE LES TAVERNES
PUECHLONG Christian	ST JULIEN LES ROSIERS
AUDIGUET Sébastien	ST JULIEN LES ROSIERS
DOS SANTOS Americo	BAGARD
BURRIEZ Sophie	BOISSET ET GAUJAC
ANDRUETAN Frédéric	ANDUZE

Nom	Commune
PORCEL Hélène	LE MARTINET
LADET Marcel	ST PRIVAT DES VIEUX
GARAGE PERFORMANCE CAR	ST MARTIN DE VALGALGUES
DML	MONTEILS
DELFIEU Jean Louis	BRANOUX LES TAILLADES
PEZZOTTA Robert	ALES
LES CLAUX DES TOURETTES	NERS

Monsieur le Président propose d'octroyer les remises gracieuses, sur les parts assainissement collectif des factures d'eau.

Votants : 72
Pour : 72 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

VIII. ENVIRONNEMENT URBAIN

18. Participation financière à la réalisation et l'utilisation du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) de Territoire d'Energie GARD-SMEG

Le Plan Corps Rue Simplifié (PCRS) est une photographie aérienne très précise répondant aux exigences réglementaires en matière de géoréférencement des réseaux notamment dans le cadre de la réforme anti-endommagement.

Il constitue une base de travail fiable, accessible et actualisée.

Territoire d'Energie GARD-SMEG s'est positionné en tant qu'autorité publique locale compétente pour porter le projet PCRS, s'élevant à 750 000 €, à l'échelle du Département.

Monsieur Aimé CAVAILLE, membre du Bureau de Communauté représentant la commune d'Alès, également Président sortant de Territoire Energie souhaite rajouter que le PCRS est en dimension 2 et qu'il y aura un jumeau numérique en dimension 3 qui sera présenté le 4 juin au salon des maires du Gard.

Monsieur le Président précise que dimension 2 et 3 cela signifie que c'est un plan en volume avec une vectorisation. Il conseille à tous les maires de venir à ce salon car c'est l'occasion de se rencontrer, ainsi que des acteurs du territoire.

Monsieur Philippe RIBOT, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune de Saint Privat des Vieux, est également président de l'AMF 30 qui organise ce salon précise qu'il y a l'assemblée générale le matin à partir de 8h30.

Monsieur le Président propose de conclure une convention de réalisation et d'usage de ces données avec Territoire d'Energie Gard-SMEG et de participer au financement de cette opération à hauteur de 15 000 €.

Votants : 72
Pour : 72 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

IX. ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

19. Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - Année scolaire 2026-2027

Les Ateliers d'Accompagnement à la Lecture sont proposés à un élève et sa famille sur la recommandation de l'enseignant de CP. Ils réunissent, après l'école, 5 enfants de la classe pour une approche ludique autour de la lecture, en petit groupe.

Ce dispositif a pour objectifs de soutenir les enfants dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Dans la mesure où les objectifs poursuivis par ces Ateliers s'inscrivent dans le cadre du dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), **Monsieur le Président** propose de solliciter la CAF du Gard pour une subvention d'un montant de 8 487 € pour l'année scolaire 2026/2027.

Votants : 72
Pour : 72 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

X. TEMPS LIBRE

20. Octroi de subventions 2026 dans le cadre de la Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (CGEAC)

Alès Agglomération a signé, le 31 janvier 2025, une Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (CGEAC) avec les ministères de la Culture, de l'Éducation nationale et le Conseil départemental du Gard, pour la période 2025-2027. Cette convention a pour objectif de renforcer le partenariat entre l'État et les collectivités pour les actions d'éducation artistique.

Chaque année, un appel à projets est lancé afin d'établir un programme d'actions.

Le ministère de la Culture, via la DRAC Occitanie, mobilise des crédits d'intervention pour contribuer au financement des projets retenus.

ASSOCIATIONS	MONTANTS
Meltingphot Alès Cévennes	5 000 €
Asart (Aspiration Artistique)	2 000 €
All'Style	2 000 €
Achles	4 000 €
Les Noues	3 000 €
ASELLUS - Urban Parc	3 000 €
Chaos Canem	2 500 €
Chez Mialet	4 500 €
10Mil	2 000 €
Jazzoparc	4 000 €

ASSOCIATIONS	MONTANTS
La Semeuse	2 000 €
Gestion Cratère Théâtre d'Alès	4 000 €
Libr'Air	2 000 €
TOTAL	40 000 €

Monsieur le Président propose de solliciter une subvention à hauteur de 20 000 € auprès de la DRAC, pour participer au financement de l'appel à projets de 40 000 €.

Votants : 72
Pour : 72 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

DIRECTION GÉNÉRALE

XI. ENVIRONNEMENT URBAIN

21. Fonds de concours aux communes assurant la collecte des encombrants pour l'année 2025

La nouvelle politique de gestion et de valorisation des déchets, dans son Orientation n°7, vise à optimiser la collecte des encombrants, notamment en confiant aux communes (ou groupements de communes) la collecte et l'acheminement des encombrants vers les déchèteries de secteur, sur des créneaux horaires spécifiques réservés (Action 23), pour permettre ainsi leur tri et séparation vers les filières concernées par les éco-organismes, afin de diminuer les coûts d'élimination et augmenter les recettes à percevoir.

Cette implication des moyens matériels et humains des communes est l'objet d'une compensation financière par Alès Agglomération, versée sous la forme d'un fonds de concours.

Monsieur le Président rappelle qu'ils ont commencé à parler, dans le cadre du bureau préparatoire la semaine dernière, de toutes les problématiques des collectes, et ils vont en reparler puisqu'une date est fixée au 21 mai. Ils ont tous dû recevoir tous les documents liés au travail déjà réalisé lors du précédent mandat. Et donc, tout sera mis sur la table et on expliquera toutes les problématiques liées au ramassage des ordures ménagères, y compris bien sûr le problème des encombrants, où historiquement il y a des conventions entre l'Agglomération et les communes. L'Agglomération ne pouvait pas être sur tout le territoire.

Communes	Population INSEE	Nombre de trajets	Forfait	Remb. Frais (€) nbre trajets x forfait	Reversement recettes 0,17 €/hab	Total 2025
Anduze	3435	52	62,50	3 250,00 €	583,95 €	3 833,95 €
Bagard	2674	24	62,50	1 500,00 €	454,58 €	1 954,58 €
Boisset et Gaujac	2748	24	62,50	1 500,00 €	467,16 €	1 967,16 €
Boucoiran et Nozières	1001	24	86,37	2 072,88 €	170,17 €	2 243,05 €
Branoux les Taillades	1301	24	62,50	1 500,00 €	221,17 €	1 721,17 €
Brignon	712	24	62,50	1 500,00 €	121,04 €	1 621,04 €
Brouzet les Alès	689	24	86,37	2 072,88 €	117,13 €	2 190,01 €

Communes	Population INSEE	Nombre de trajets	Forfait	Remb. Frais (€) nbre trajets x forfait	Reversement recettes 0,17 €/hab	Total 2025
Castelnau-Valence	483	12	62,50	750,00 €	82,11 €	832,11 €
Chambon	263	12	86,37	1 036,44 €	44,71 €	1 081,15 €
Concoules	283	12	62,50	750,00 €	48,11 €	798,11 €
Cruviers-Lascours	731	24	62,50	1 500,00 €	124,27 €	1 624,27 €
Deaux	651	24	62,50	1 500,00 €	110,67 €	1 610,67 €
Euzet les Bains	519	12	62,50	750,00 €	88,23 €	838,23 €
Généragues	738	24	62,50	1 500,00 €	125,46 €	1 625,46 €
Génolhac	823	24	62,50	1 500,00 €	139,91 €	1 639,91 €
La Grand Combe	4893	52	62,50	3 250,00 €	831,81 €	4 081,81 €
Lamelouze	143	12	86,37	1 036,44 €	24,31 €	1 060,75 €
Laval-Pradel	1144	24	62,50	1 500,00 €	194,48 €	1 694,48 €
Les Mages	2153	24	86,37	2 072,88 €	366,01 €	2 438,89 €
Les Salles du Gardon	2414	24	62,50	1 500,00 €	410,38 €	1 910,38 €
Lézan	1586	24	62,50	1 500,00 €	269,62 €	1 769,62 €
Martignargues	442	12	62,50	750,00 €	75,14 €	825,14 €
Massanes	186	12	62,50	750,00 €	31,62 €	781,62 €
Massillargues Atuech	687	24	62,50	1 500,00 €	116,79 €	1 616,79 €
Méjannes les Alès	1280	24	86,37	2 072,88 €	217,60 €	2 290,48 €
Mons	1862	24	62,50	1 500,00 €	316,54 €	1 816,54 €
Monteils	705	24	86,37	2 072,88 €	119,85 €	2 192,73 €
Ners	838	24	62,50	1 500,00 €	142,46 €	1 642,46 €
Ribaute les Tavernes	2081	24	62,50	1 500,00 €	353,77 €	1 853,77 €
Rousson	4570	52	62,50	3 250,00 €	776,90 €	4 026,90 €
St Bonnet de Salendrinque	130	12	62,50	750,00 €	22,10 €	772,10 €
St Césaire de Gauzignan	398	12	62,50	750,00 €	67,66 €	817,66 €
St Christol les Alès	7491	52	62,50	3 250,00 €	1 273,47 €	4 523,47 €
St Etienne de l'Olm	385	12	62,50	750,00 €	65,45 €	815,45 €
St Hilaire de Brethmas	4753	52	62,50	3 250,00 €	808,01 €	4 058,01 €
St Hippolyte de Caton	287	12	62,50	750,00 €	48,79 €	798,79 €
St Jean de Ceyrargues	174	12	62,50	750,00 €	29,58 €	779,58 €
St Jean de Serres	549	24	86,37	2 072,88 €	93,33 €	2 166,21 €
St Jean de Valérisclé	604	24	86,37	2 072,88 €	102,68 €	2 175,56 €
St Jean du Pin	1541	24	62,50	1 500,00 €	261,97 €	1 761,97 €
St Julien de Cassagnas	742	24	86,37	2 072,88 €	126,14 €	2 199,02 €

Communes	Population INSEE	Nombre de trajets	Forfait	Remb. Frais (€) nbre trajets x forfait	Reversement recettes 0,17 €/hab	Total 2025
St Julien les Rosiers	3601	52	62,50	3 250,00 €	612,17 €	3 862,17 €
St Martin de Valgalgues	4892	52	62,50	3 250,00 €	831,64 €	4 081,64 €
St Maurice de Cazevieille	774	24	62,50	1 500,00 €	131,58 €	1 631,58 €
St Paul la Coste	331	12	86,37	1 036,44 €	56,27 €	1 092,71 €
St Privat des Vieux	5816	52	62,50	3 250,00 €	988,72 €	4 238,72 €
St Sébastien d'Aigrefeuille	521	24	62,50	1 500,00 €	88,57 €	1 588,57 €
Ste Cécile d'Andorge	531	24	86,37	2 072,88 €	90,27 €	2 163,15 €
Ste Croix de Caderle	103	12	62,50	750,00 €	17,51 €	767,51 €
Salindres	3703	52	62,50	3 250,00 €	629,51 €	3 879,51 €
Sénéchas	257	12	62,50	750,00 €	43,69 €	793,69 €
Soustelle	121	12	86,37	1 036,44 €	20,57 €	1 057,01 €
Tornac	965	24	62,50	1 500,00 €	164,05 €	1 664,05 €
Vézénobres	1990	24	62,50	1 500,00 €	338,30 €	1 838,30 €
					Total 2025	105 109,66 €

Monsieur le Président propose d'attribuer aux communes concernées le montant du fonds de concours calculé pour l'année 2025.

Votants : 72

Pour : 72 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

XII. DÉVELOPPEMENT DURABLE

22. Subvention aux particuliers pour une installation solaire photovoltaïque et thermique - Liste des bénéficiaires

Engagée depuis 2007 à travers l'Agenda 21 intercommunal, Alès Agglomération encourage le développement d'une filière des énergies renouvelables (engagement 7) et favorise les économies d'énergie (engagement 17).

Alès Agglomération s'inscrit ainsi, dans une démarche de lutte contre le changement climatique amorcée par la loi « Grenelle II », avec le développement de centrales de production électrique issue des énergies renouvelables, la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à faire le choix d'équipements économes en énergie. Chaque foyer se situant sur le territoire des 71 communes de l'Agglomération peut ainsi prétendre à une subvention de 200 € pour financer l'installation d'un chauffe-eau solaire, un système solaire combiné ou des panneaux photovoltaïques. L'attribution de cette subvention a été limitée à une par foyer et par an.

1986 dossiers ont été étudiés depuis le lancement de l'opération en 2008.

Les retombées économiques pour les installateurs en énergies renouvelables sont de l'ordre de **24 459 702 €**, dont **8 806 617 €** pour les entreprises situées sur le territoire de la Communauté Alès Agglomération.

	Nom	Prénom	Commune	Subvention
1	LOUVET	Nadine	ALES	200 €
2	BLANQUET	Martine	ALES	200 €
3	LABROT	Christine	ALES	200 €
4	BLACHON	Claude	ALES	200 €
5	SAUSSINE	Pierre	ALES	200 €
6	BOUSQUET	Eric	ALES	200 €
7	MICHEL	Christine	ALES	200 €
8	BAUCHE	Christian	ALES	200 €
9	DUTEL	François	ANDUZE	200 €
10	DAVID	Frédéric	BAGARD	200 €
11	MATTEI	Ignace	BAGARD	200 €
12	DELAUZUN	Bernard	BROUZET LES ALES	200 €
13	MANZON	Hélène	BROUZET LES ALES	200 €
14	PIETROPINTO	Nathalie	DEAUX	200 €
15	FLEURKE	Judith	EUZET LES BAINS	200 €
16	PIZZOFERRATO	Gino	EUZET LES BAINS	200 €
17	GALINIER	Alain	LA GRAND COMBE	200 €
18	BERNERON	Anthony	LES MAGES	200 €
19	SAVIN	Sebastian	LES MAGES	200 €
20	DEVUN	Thierry	LES MAGES	200 €
21	DUCREAU	Jean-Claude	LES MAGES	200 €
22	CHANCEL	Fabrice	LES SALLES DU GARDON	200 €
23	BELLEC	John	RIBAUTE LES TAVERNES	200 €
24	SERGI	Chantal	ROUSSON	200 €
25	REMY	Alain	ROUSSON	200 €
26	SERGI	Evelyne	ROUSSON	200 €
27	RUGRAFF	Jocelyne	ROUSSON	200 €
28	KRASOWIAK	Casimir	ROUSSON	200 €

	Nom	Prénom	Commune	Subvention
29	JEANNEAU	Daniel	ROUSSON	200 €
30	FASQUEL	Xavier	ST FLORENT SUR AUZONNET	200 €
31	RIEU	Hubert	ST HILAIRE DE BRETHMAS	200 €
32	VIGOGNE	Nicolas	ST HILAIRE DE BRETHMAS	200 €
33	LEBLAN	Yoan	ST HILAIRE DE BRETHMAS	200 €
34	SCUSSEL	Michaël	ST HILAIRE DE BRETHMAS	200 €
35	CHEVALLIER	Thomas	ST JEAN DU GARD	200 €
36	AUBRESPIN	Ludovic	ST MARTIN DE VALGALGUES	200 €
37	BRUCHON	Fabrice	ST MARTIN DE VALGALGUES	200 €
38	TRIBY	Christian	ST MARTIN DE VALGALGUES	200 €
39	AOUAICHIA	Malika	ST MARTIN DE VALGALGUES	200 €
40	CARION	Max	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
41	BOYER	Henri	TORNAC	200 €
42	TETAZ	Ludovic	TORNAC	200 €
TOTAL				8 400 €

Monsieur le Président **propose** d'octroyer 42 subventions pour un montant total de 8 400 €

Votants : 72

Pour : 72 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** lève la séance à 19h55.